

NOS PROPOSITIONS POUR DES ABATTOIRS PAYSANS






Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONF'

 : contact@confederationpaysanne.fr
 : www.confederationpaysanne.fr
 : 01 43 62 04 04



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

L'ABATTAGE DE PROXIMITÉ, DES OUTILS AU SERVICE DE TOUS

L'élevage paysan tourné vers les filières de proximité répond tant aux attentes des citoyen-ne-s qu'aux difficultés rencontrées par les filières longues face à la libéralisation des marchés. Et pourtant, son développement est pénalisé par le manque d'outils d'abattage et de découpe : les abattoirs de proximité ne cessent de disparaître au profit des grands groupes ! Les éleveurs des zones touchées par ces fermetures se retrouvent donc dans l'impossibilité de faire abattre leurs animaux ou de garantir des conditions de transport acceptables.

La réappropriation des abattoirs par les éleveurs leur permet d'accompagner leurs animaux et de garantir qu'ils soient traités dignement. De plus, elle assure une réelle traçabilité et rétablit un lien de confiance avec les consommateurs.

La Confédération paysanne défend le maintien des abattoirs de proximité sur les territoires d'élevage et la création de nouveaux outils innovants au service des paysannes et des paysans !

NOS PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ABATTOIRS DE PROXIMITÉ

- Associer pleinement les éleveurs à la gouvernance des abattoirs
- Privilégier les projets de création et de reprise d'abattoirs par leurs utilisateurs (éleveurs et bouchers)
- Adapter les normes, aujourd'hui pensées par et pour les gros industriels de l'abattage. Ces normes fragilisent la santé économique des petites structures mais n'empêchent ni les actes de maltraitance ni les accidents sanitaires !
- Supprimer les seuils qui empêchent le financement des petits outils de proximité par les soutiens publics à l'investissement.

ABATTOIR A LA FERME ET ABATTOIR MOBILE : PLUS PROCHE, PLUS SÛR

L'abattage sur les lieux de production est devenu indispensable pour les paysan-ne-s vendant leurs viandes en circuits courts dans les zones particulièrement touchées par la disparition des abattoirs. Il permet d'éviter les étapes de contention et de transport, sources de stress pour les animaux, d'accidents pour les opérateurs et de dégradation de la qualité de la viande.

Le déploiement de l'abattage à la ferme et de l'abattage mobile dans plusieurs pays (Allemagne, Autriche, Suède...) montre que la réglementation européenne permet ce mode d'abattage pour toutes les espèces et prévoit les conditions qui assureront un excellent niveau de protection des animaux et des consommateurs.

NOS PROPOSITIONS POUR L'ABATTAGE À LA FERME ET L'ABATTAGE MOBILE

La Confédération paysanne demande la modification de la réglementation française, afin que les paysan-ne-s aient enfin le choix de leur mode d'abattage :

- Autoriser les vétérinaires de proximité à réaliser les inspections sanitaires des animaux (avant la mise à mort). Ils ont toutes les compétences pour assurer cette mission aujourd'hui réservée aux employés de l'État !
- Prévoir des dérogations similaires à celles des tueries de volailles pour les structures d'abattage de porcs et de ruminants à la ferme. Ces dérogations doivent être accordées si la viande est commercialisée en circuit court et si l'abattoir atteint les objectifs européens en matière d'hygiène et de protection animale.